

De l'Action :

Quelques intriguants, quelques candidats ministres s'agitent autour de la question Pelletan pour désagréger le bloc. A eux, il importe peu que la Congrégation triomphe demain par l'équivoque dans les élections municipales, pourvu que demain ils soient ministres.

Revue de la Presse locale

Dans le Quercinois, un lecteur croit pouvoir assurer la chute prochaine du gouvernement :

Nous aussi nous assistons aux dernières convulsions du cerf aux abois ; les échecs se succèdent, le décollement se prépare, la Chambre écroulée de la salle besogne qui s'y fait, se dispose — et qu'elle se presse — à renouveler l'air qu'elle respire, et à expulser « la foule grouillante et puante » des courtoisants du Pouvoir actuel.

De la Défense :

Les sociétés commerciales ne sont ni autorisées ni prohibées : elles sont libres. Les sociétés religieuses, de toute nature, ne demandent, elles aussi, que la liberté. Si la religion catholique est libre en France, comme le déclare l'article premier du Concordat, elle l'est pleinement, avec tous ses organes, telle que l'ont faite les siècles, telle que la connaissent les rédacteurs du Concordat.

CHRONIQUE LOCALE GRAVURES EN TAILLE DOUCE ET POINTES SÈCHES

Nombre de lecteurs et amis, nous ont demandé de vouloir bien réunir en une plaquette la série des « Pointes sèches et Gravures en taille douce » dont nous avons commencé la publication depuis le mois de janvier.

Prochainement, paraîtra une jolie plaquette que nous mettrons en vente au prix de 0,75 centimes.

Vote de nos députés

Sur l'ensemble du projet de loi relatif à la suppression de l'enseignement congréganiste, qui fut adopté par 306 voix contre 241, les voix de nos députés se sont réparties de la façon suivante :

Pour : M. Vival. Contre : M. Lachèze. M. Rey s'est abstenu.

Les Congrégations

La Cour d'appel d'Agen a confirmé les jugements du tribunal de Gourdon acquittant les sœurs Maury et Oriac, religieuses du Calvaire à Gramat, et les sœurs Larribe et Marty, de l'ordre de Saint-Joseph de Montamel.

Les effets de Commerce

Le Le Journal officiel promulgue la loi décidant que les effets de commerce échus un dimanche ou un jour férié légal ne seront payables que le lendemain.

CAHORS

Lettres anonymes

On connaît le factum ignoble qui fut répandu il y a quelques jours dans notre ville, et chacun s'est indigné contre un acte aussi infâme dont les auteurs restent et resteront malheureusement impunis.

A toute époque, on a subi cette catégorie d'individus malpropres et lâches qui jettent ainsi dans une famille le trouble et la douleur. Or, il semble que la confection de la lettre anonyme semble de plus en plus être érigée en industrie ; il semble que des individus toujours plus nombreux passent leur temps à forger, à écrire, à envoyer les pires saletés dans le seul but d'être désagréables à des voisins, à des adversaires, à des amis même.

Si on les connaît, il ne faut pas leur demander quels griefs ils peuvent préciser, justifier contre leurs victimes ? Ils n'en ont point.

Ce sont en général des drôles, pape-lards, doucereux qui ne manquent jamais de « donner, les premiers, le coup de chapeau » mais dont les sentiments intimes ne sont faits que de jalousie, de méchanceté, de bassesse.

Tous, dans les salles de rédaction, nous avons reçu de ces billets soigneusement clos à la cire, écrits souvent en style nègre, griffonnés étrangement pour mieux simuler l'écriture, et portant des accusations, des diffamations épouvantables contre de très honorables citoyens.

Sans hésitation nous jetons ces papiers dans la boîte à ordures où ils vont rejoindre les lettres encore plus anonymes qui parfois nous visent directement et nous apportent des injures, au lendemain de la publication de critiques sévères que dans un but de salubrité sociale, nous faisons ouvertement entendre contre des adversaires.

De ces lettres, on ne saurait rien dire : les cravachés ou les amis des cravachés se vengent comme ils le peuvent, et il importera toujours très peu aux journalistes de se voir traiter de « crapules, de bandits, de forbans, de mouchards », par ceux-là mêmes auxquels ces expressions conviennent si bien.

Mais s'il n'est pas d'acte plus immonde que celui qui consiste à adresser à ses concitoyens des lettres où l'injure, la calomnie, la délation, la menace sont impunément développées, il est infiniment plus crapuleux de rendre ces lettres publiques.

Et notre ville depuis quelque temps, a vu plusieurs exemples de ce genre sans qu'il ait été permis de les réprimander.

Plusieurs sortes de lettres seraient envoyées un peu partout ; — lettres d'intérêt privé, et même politique ! — Mais quelle bizarre sensation peut-elle éprouver les tristes personnages qui s'amuse ainsi aux dépens de la dignité, de l'honneur de leurs

concitoyens ? Quelle est donc cette dépravation morale qu'ils subissent ? Ou se tiennent-ils ces écumeurs prêts à tous les courages, à toutes les besognes ; dans quel garni d'hétraire retraits sont-ils logés ?

Franchement, est-ce que la police n'a aucun soupçon contre le ou les auteurs de ces ignominieuses anonymes qui de temps à autre lui sont signalées ?

Louis BONNET.

Comité de la protection des enfants du premier âge

Le comité de la protection des enfants du premier âge se réunira demain vendredi, 1^{er} avril, à trois heures du soir, en l'hôtel de la préfecture, à l'effet de délibérer sur diverses affaires dont l'examen lui appartient.

Cercle Radical

La commission du Cercle Républicain Radical de Cahors, dans la réunion qui a eu lieu hier soir, a décidé d'envoyer une adresse de félicitations au Président du Conseil et à M. Camille Pelletan, ministre de la marine.

Conseil Municipal

Séance du 29 Mars 1904. Le Conseil municipal de Cahors s'est réuni en séance extraordinaire mardi soir, sous la présidence de M. Costes maire, sénateur.

La séance est ouverte à 8 h. 1/2. Etaient présents : MM. Costes, Parazines, Combarieu, Combelles, Tassart, Périé, Roux, Rouffil, Vincens, Vinel, Besse, Ségué, Fournié, Delpech, Cagnac, d'Armagnac, Cayla, Ausset.

M. Combarieu désigné comme secrétaire, donne lecture des procès-verbaux des deux dernières séances qui sont adoptés sans observations.

M. Cayla demande que le maire fasse une démarche auprès de M. l'ingénieur en chef pour que les travaux de construction de l'aqueduc-collecteur ne soient donnés en adjudication qu'aux entrepreneurs de la ville.

Une démarche officielle sera faite. Un avis favorable est donné à une demande de bourse à l'école polytechnique en faveur du jeune Cros, étudiant.

Le renouvellement du bail de M. Marguet, horloger, demeurant dans l'immeuble municipal du théâtre, est consenti moyennant la somme de 250 fr. par an.

Renvoyée à la commission des travaux publics, une pétition des habitants de Labarre demandant l'installation d'un chalet de nécessité à l'angle nord de la place Lafayette et désirant que la musique militaire donne sur la dite place le concert du jeudi qui a lieu sur les allées Fénélon.

Avis favorable est donné à une demande formée par M. Rouget Isidore, propriétaire à la Croix de fer, tendant à lui accorder une prise d'eau dans la rivière du Log.

M. Cagnac, au nom de la commission des travaux publics, propose de prier M. le Préfet de vouloir bien faire modifier, dans la partie comprise entre la rue des Tabacs et la maison Souillac (avenue de la gare des voyageurs), le plan de traverse de la rue Lycée, de façon à incorporer à cette rue la zone de deux mètres que l'hospice s'est engagé à céder à la ville.

Renvoyé aux commissions réunies. M. le maire donne communication du résultat intervenu dans le procès intenté par M. Laverge, ancien fermier des droits de place à la ville de Cahors.

Par arrêt du Conseil d'Etat, il est déclaré que la mise en dépôt et la vente

du produit du balayage de la ville, appartiennent au service du balayage. M. Laverge est condamné aux dépens. Le conseil rejette une demande d'élargissement dans la rue Rousseau, demandée par Mme Antoinette Cruzel.

Approuvé. M. Tassart, au nom de la même commission, propose d'accorder les diverses modifications réclamées par le ministre de la guerre relativement à la convention de cession de l'école de la place Thiers à l'autorité militaire.

Adopté. M. Fournié propose de considérer une somme de 83 fr. 20, due à la ville par MM. Villars frères, déclarés en faillite, comme non valeur.

Il en est de même de diverses sommes dues à l'administration du collège de filles.

Approuvé. Le conseil décide d'accorder des gratifications aux employés d'octroi dont les noms suivent :

150 francs à M. Faurie, préposé en chef. 100 francs à M. Lompech, brigadier d'octroi.

50 fr. à M. Bonhoure, receveur. 50 fr. à M. Pradaude, receveur.

Le conseil décide la création d'une seconde classe dans la rue du Lycée et la nomination d'un autre instituteur adjoint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 1/2.

Autour du Conseil municipal

Voici le mois de mai : le capitole est fermé : les mandats sont expirés... car c'est peut-être la dernière séance à laquelle nos édiles ont assisté mardi soir.

Séance maussade ; chacun éprouvait cette triste impression que laisse d'habitude une séparation, un départ... vers l'inconnu.

Reviendra-t-il ? Reviendra-t-il ? Al-lons, adieu...

Et avant de quitter la salle des séances, quelques-uns ont regardé avec attendrissement la chaise édilique qui pour eux fut presque un trône pendant 4 ans !

Quatre ans déjà sont écoulés ! Déjà les électeurs vont prononcer leur verdict ! Et ce verdict quel sera-t-il ? qui sera exécuté ? qui sera encore choyé par ce suffrage universel. Mystère et élection ! Perspective angoissante !

Le maire n'a pas eu le courage de prononcer la formule de clôture de la session : il a compris que cette formule aurait produit l'effet d'un glas ! par pitié, peut-être quelques édiles l'ont-ils supplié de ne pas leur faire entendre cette suprême lecture !

Et quand la séance fut levée, ils se sont retirés lentement, sans bruit... comme des invités qui prendraient congé d'un hôte de mauvaise humeur.

Puissent-elles être finies les intempestives déclamations, les protestations saugrenues, les réflexions grossières ! puissent-elles ne jamais plus être entendues les interruptions et les interpellations de derrière les fourgons ! enterrées soient-elles toutes les propositions haineuses et stupides !

Voici le mois de mai : le capitole est fermé les mandats sont expirés. L. B.

Conseil Départemental

Le Conseil départemental s'est réuni hier mardi à 10 heures du matin, dans une des salles de la Préfecture.

Etaient présents : MM. le Préfet, l'Inspecteur d'Académie, Capdeville, Villadiou, inspecteurs primaires, Lar-

naudie, Daffas, Poyrichou, conseillers généraux ; MM. Ségala, Bonnet, délégués des institutrices ; MM. Bouy, Vidal, délégués des instituteurs ; Mme Escande, directrice de l'école normale.

Le Conseil a statué sur les affaires suivantes :

Institutrices. — Propositions supplémentaires pour promotions de classe au choix. — Adopté.

Instituteurs et Institutrices. — Récompenses honorifiques pour 1903-1904. Propositions. — Adopté.

St-Céré. — Ecoles primaires supérieure et élémentaire de filles. — Projet d'appropriation et de construction. — Rejeté.

St-Céré. — Ecole primaire supérieure de garçons. — Aménagement. — Ajourné.

Brétenoux. — Appropriation d'une 3^e salle de classe à l'école de filles. — Accepté provisoirement.

Carennac. — Ecole mixte de Magnagués. — Appropriation d'un local. — Adopté.

St-Chels. — Construction scolaire. Travaux supplémentaires. — Adopté.

Gorsès. — Demande de création d'un emploi d'adjoint. — C.A.P. — Demandes (4) de dispense de stage. — 3 accordées. — 1 Refusée.

St-Simon. — Secrétariat de mairie. — Demande d'autorisation. — Accordé.

Felzins. — Secrétariat de mairie. — Demande d'autorisation. — Accordé.

Cazals. — Secrétariat de mairie. — Demande d'autorisation. — Accordé.

Salviac. — Acquisition et appropriation d'une école de filles. — Adopté.

Arrondissement de Cahors

Lacapelle. — Transfert du cimetière. — Dans sa dernière séance, le Conseil d'hygiène a décidé le transfert du cimetière du village de Lacapelle.

Auols. — On nous écrit : Dans votre journal de vendredi 25 mars dernier, à l'article intitulé : Beautés administratives, nous avons remarqué l'omission d'un fait que votre correspondant ignore sans doute, et qu'il nous paraît bon de signaler. Le voici : Le soir même des élections municipales de mai 1892, l'arbre de la Liberté, planté de la veille, fut coupé à 60 centimètres du sol et remplacé par un balai malpropre. Pour un début, cela promettait ! Eh bien ! nous n'avons pas été trompés ; car, depuis, nous n'avons plus eu ni l'un, ni l'autre ; ni l'arbre, ni la liberté !

Cet acte, et celui de la conversion du cimetière en jardin potager, suffisent pour montrer que la commune d'Auols a mis à sa tête un homme d'une rare intelligence, un homme supérieur. D'ailleurs, la suite l'a prouvé surabondamment. N'est-ce pas messieurs les Anjoulais ?

Comment les commissions d'examen de Toulouse et Bordeaux, devant lesquelles il se présente, n'ont-elles pas apprécié cette valeur intellectuelle ? Quelle injustice !

Ruse de guerre. — M. le maire Lufau J.-Louis, se voyant battu d'avance aux prochaines élections municipales, a convoqué ses quelques fidèles et leur a exposé le plan ci après : Puisque la population n'en veut qu'au maire, dit-il, je vais me retirer pour ne pas nuire à la liste que nous allons arrêter et que je patronnerai de tout mon pouvoir. Vous

arriverez en majorité au premier tour, puis je serai sur les rangs pour le second. Dans le cas où il n'y aurait pas de second tour, ce qui est peu probable, eh bien ! je serai secrétaire de mairie et nous continuerons à administrer la commune comme par le passé, nous serons les maîtres ! Est-ce trouvé ? En voilà un tacticien, quel général !

Malheureusement pour lui, cette ruse est connue ; il y a eu des fuites (on n'est jamais trahi que par les siens) et les électeurs qui ne veulent plus de lui, n'auront qu'à ne pas voter pour ses fidèles et reporter leurs suffrages sur les candidats de la liste opposée, Lufau en sera pour ses frais de ruse ; il n'aura réussi qu'à porter préjudice à ses amis.

Allons ! M. le maire d'Auols, encore pour quelques jours seulement. Vos heures sont comptées ; vous aurez beau ruser, vous courez à un échec lamentable. C'est égal, M. Jean-Louis n'est pas fier, de maître, il demande à devenir employé, et s'estime heureux s'il peut y réussir !

Un Anjoulais.

Cazals. — La foire. — La foire du 28 mars avait attiré dans notre localité beaucoup de monde et les transactions ont été nombreuses.

Les bœufs gras se sont vendus de 32 à 31 fr. le quintal suivant qualité.

Vente soutenue sur les bœufs d'attelage et les veaux, à des cours assez élevés.

Près de 10 quintaux de truffes vendues de 6 à fr. le kilo.

Le Boulivé. — Accident. — Le nommé Puybasse, cordonnier à Floressas, revenait de faire sa tournée à Fargues avec son cheval attelé à une voiture, lorsque arrivé à un angle de la route qui descend au Boulivé, la voiture passa trop près du talus et versa.

Puybasse fut projeté à terre, fort heureusement il ne se fit aucun mal ; il en a été quitte pour la peur.

Puy-l'Evêque. — Acte de probité. — Le 30 mars 1904, le sieur Andrieu Louis, cordonnier, demeurant au lieu de Loupiac, commune de Puy-l'Evêque, a remis au secrétariat de la mairie de ladite commune, une valise qu'il a déclaré avoir trouvée le 28 mars 1904, vers les 8 heures du soir sur la route de Cazals, entre Frayssinet-le-Gélat et Moncléra.

Cette valise porte l'adresse suivante : « Noël Combarel, soldat au 18^e régiment d'artillerie, 5^e batterie, à Toulouse ». On la tient à la disposition de son propriétaire.

Arrondissement de Figeac

Cajarc. — Nous recevons la lettre suivante relative à l'élection de M. Cassayre, comme président du comité républicain. Dans sa simplicité, cette lettre résume exactement la situation faite aux républicains par cette élection, et en même temps donne entièrement les vrais motifs des protestations nombreuses qui ont été soulevées au lendemain de l'élection de M. Cassayre.

« C'est regrettable pour notre ville que nous ayons laissé aller les républicains du côté d'un homme qui ne l'a pas été du tout jusqu'à présent : au contraire. Reproduisons un peu son passé. »

« Pendant un certain temps il faisait les portraits des bons en signant : Yvonne de Piquefort, ce qui même faillit obliger M. Bruel et M. Vernet, à aller en duel si on n'avait pas vu que c'était ce M. Cassayre qui en était l'auteur. A ce sujet il fut distribué sur notre place, à la sortie des deux messes, un dimanche, des lettres pour certifier le fait et pour que l'on n'accuse personne plus. Depuis, il était pour ainsi dire oublié, mis de côté ; on ne l'a même plus voulu à la musique, où il était membre exécutant. »

« Mais il ne faut pas oublier qu'il a été tard, dit le jeune homme avec mélancolie. »

Annette fit un brusque mouvement d'épaules.

« Laissez-moi tranquille ! Est-ce que c'est possible que vous soyez séparés ! Ce serait une cruauté. Je n'y peux pas croire, et quand même M. le baron aurait ces idées-là, il ne réussira pas, ou ça lui porterait malheur. Mais je reste là à bavarder, et monsieur le vicomte aimerait beaucoup mieux causer avec mademoiselle qu'avec moi ? »

Le jeune homme ne répondit pas, mais l'expression de son regard était assez claire.

Annette s'éloigna en courant.

III

Achille resta seul dans le long corridor qu'un jour bas éclairait à peine. Sur les vitres chargées de buée des gouttes d'eau ruisselaient lentement.

Le jeune homme allait et venait, en proie à une sorte de fièvre impatient. Ses pas sur le parquet vide avaient des sonorités mélancoliques.

Une grande anxiété descendait en lui. Il s'approcha d'une fenêtre donnant sur le jardin. Il vit les têtes dépouillées des arbres que le vent agita d'un air triste. Des feuilles à demi jaunies, prises dans un tourbillon de vent, semblaient se poursuivre d'allée en allée...

« Oh ! monsieur le vicomte !... Moi qui vous ai fait danser tant de fois sur mes genoux : Dieu que vous étiez gai ! Vous ne pleuriez jamais ! »

« Je réservai mes larmes pour lui »

« Oh ! monsieur le vicomte !... Moi qui vous ai fait danser tant de fois sur mes genoux : Dieu que vous étiez gai ! Vous ne pleuriez jamais ! »

« Je réservai mes larmes pour lui »

« Oh ! monsieur le vicomte !... Moi qui vous ai fait danser tant de fois sur mes genoux : Dieu que vous étiez gai ! Vous ne pleuriez jamais ! »

« Je réservai mes larmes pour lui »

L'AMOUR et l'ARGENT

PAR Jules de GASTYNE PREMIÈRE PARTIE

— S'il savait, murmura-t-il tout bas, qu'il n'a plus rien !

— Puis, je travaillerai, poursuivait Achille.

Il faut bien que mon éducation serve à quelque chose. Les sciences m'attirent et il y a encore à résoudre bien des problèmes qui peuvent mener à la fortune celui qui en trouvera la clé.

— Je suis heureux fit le comte, de te voir dans ces dispositions.

— Tout le monde se doit à son pays et à l'humanité, reprit le jeune homme. Riche ou pauvre, il faut que chacun apporte à la France et au monde son contingent de savoir et d'intelligence. Cela fait masse ensuite, et c'est cette masse, cette somme, ce total d'ouvrage, de découvertes, d'œuvres d'art, qui classe une nation et qui la fait grande.

Le comte eut un sourire ironique.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

— Te voilà tout à fait, Achille, dans les idées du jour.

— Je ne peux pourtant pas, mon père, avoir des idées d'il y a cent ans. Je n'existais pas, ni toi non plus.

Du reste, regarde autour de toi ! Est-ce que tu ne vois pas les noms glorieux de notre histoire à la tête des conseils d'administration de toutes les sociétés, s'occupant de grandes affaires industrielles, des découvertes à lancer, des canaux à creuser, des chemins de fer à construire, des isthmes à percer, des montagnes à unifier, des déserts à fertiliser.

Le comte avait fait un mouvement.

— Ainsi, tu approuves, Achille, dit-il au bout d'un moment, qu'on fasse argent de son nom ?

— On ne fait pas argent de son nom en travaillant, mon père, et je suis loin de louer ceux qui n'entrent dans les affaires que pour toucher de misérables jetons de présence, s'inquiétant peu des sociétés dans lesquelles ils pénètrent et des œuvres que ces sociétés patronnent.

Mais il y a des sociétés utiles, dont les travaux sont considérables, et leur appui font œuvres de vrais citoyens !

Le comte avait écouté son fils en silence. Il était devenu rêveur. Le langage du jeune homme pour être plus éloquant et moins pratique que celui de Vernaudon, avait la même conclusion.

— Etaient-ils dans le vrai. Etaient-ils qui avait tort de se tenir à l'écart du

mauvement du siècle et de vivre à distance de la société moderne, dans un entourage de gentlemen qui lui faisaient maintenant l'effet de gravures d'un autre âge !

Il regarda Achille en souriant.

— C'est un véritable cours de morale que tu viens de me faire là, dit-il... Je ne l'oublierai pas et je t'en remercie. Mais il se fait tard et j'ai besoin de repos, et toi aussi. A demain !

Il embrassa son fils et s'éloigna, laissant Achille légèrement surpris de cette brusque sortie.

II

Il était deux heures de l'après-midi quand Achille se présenta, le lendemain à l'hôtel de Grandvilliers. De grandes craintes avaient succédé, chez lui, à l'espoir qui l'avait soutenu un instant. Il avait réfléchi à tête reposée aux paroles que lui avait dites son père, à l'air embarrassé et presque désespéré qu'il avait en lui parlant.

Le comte connaissait M. de Grandvilliers mieux que lui et depuis longtemps pour qu'il n'eût pas même essayé de le considérer et de ramener en lui la confiance, il fallait qu'il eût bien peu d'espoirance lui-même. Tout ce qu'il avait dit, c'est que rien n'avait été arrêté avec ce Le Lourdel, et que Mlle de Grandvilliers n'avait pas été consultée. Certes, il ne doutait pas de l'amour ardent, absolu que Jeanne n'eût pas la fermeté de ca-

ractère suffisante pour résister à son père, si celui-ci se montrait pressant et même menaçant. Mlle de Grandvilliers, étant plutôt faible que douce ; du moins Achille la jugeait ainsi. Il ne l'avait vue que souriante et les yeux éclairés par le bonheur.

Le vicomte avait un autre sujet de crainte. Il allait faire son volontariat. Il serait absent une année, une année sans voir Jeanne. Peut-être le baron de Grandvilliers avait-il spéculé sur cet éloignement pour vaincre la résistance de la jeune fille. C'était juste ce moment-là qu'il semblait avoir choisi pour présenter le candidat.

Il paraissait à Achille que Jeanne serait plus menacée lorsqu'il serait loin d'elle, puisqu'elle aurait moins de courage quand elle ne le sentirait pas près d'elle.

Ces pensées inquiétantes avaient agité le vicomte de Montbrison pendant toute la matinée, aussi avait-il les traits fatigués et légèrement bouleversés, quand il arriva rue de Varenne. L'angoisse tourmentait son cœur. Il aurait déjà voulu être auprès de Jeanne, et d'un autre côté, il redoutait de la voir. Si cette entrevue allait mal se tourner ? Quand il agita la sonnette, il était pâle et tout tremblant.

C'est une vieille bonne qui l'avait vu tout enfant qui vint ouvrir.

— Monsieur le vicomte ! dit-elle avec une expression de joyeux étonnement.

— Monsieur le vicomte ! dit-elle avec une expression de joyeux étonnement.

— Monsieur le vicomte ! dit-elle avec une expression de joyeux étonnement.

— Monsieur le vicomte ! dit-elle avec une expression de joyeux étonnement.

expert des tabacs sous le néfaste préfet Rousset ; et lors de la candidature Delpon c'était chez lui le rendez-vous des réactionnaires ; il allait l'attendre à la gare ; c'était son guide, son bras droit ; il l'accompagnait dans quelques communes ; aux dernières élections municipales il voulait se faire porter sur la liste Bor et Vermet ; par conséquent il n'y a pas à avoir de doute sur son attitude réactionnaire.

Or aujourd'hui le voilà président du Comité !

Nous protestons, nous républicains, car cela ne lui mérite pas et s'il a accepté c'est qu'il aime le gâteau et parce qu'il voyait que de l'autre côté il ne pouvait plus arriver à en manger. — Il s'est dit : essayons, mais sa ruse ne prendra pas ; il est trop connu de longue date et commettre la provocation dis-moi qui tu hantes je te dirai qui tu es ; or lui, n'a fréquenté jusqu'ici que la réaction pure.

Aussi si on le laisse agir, vous verrez lors de nos élections municipales, au mois de mai prochain, le nombre d'absentions de la part des bons républicains.

Croyez-le Cajarcois, nous finissons par faire le jeu de la réaction : voilà le progrès, aussi nous serons bien servis.

Un électeur.

P.-S. — Ce qui est encore plus fort, c'est qu'on a nommé Antony Cassayre président du comité, dont avant ce jour il ne faisait pas partie.

A bas la réaction ! vive la République !

Figeac. — Enseignement primaire.

Dans sa séance de mercredi, le Conseil départemental du Lot a proposé Mlle Laborde, directrice de l'école enfantine de Figeac pour la médaille d'argent.

Récompense honorifique. — M. Delpey, instituteur à Saint-Simon, vient de recevoir de M. le ministre de l'Agriculture, une mention honorable pour la collaboration qu'il a prêtée à son administration à l'occasion de l'établissement des enquêtes agricoles de St-Félix.

Don. — M. le ministre de l'Instruction publique vient de faire remettre à M. Vival une collection de gravures du musée scolaire de la collection Emile Deyrolle, pour les petits enfants de l'école maternelle de notre ville.

St-Maurice. — Suspension du maire. — Par arrêté préfectoral, M. Ferrand, maire de St-Maurice, canton de Lacapelle-Marival, a été suspendu de ses fonctions.

Livernon. — Postes et télégraphes. — M. Jean Cabrignac est nommé facteur rural à Livernon en remplacement de M. Bouysson, nommé chargeur à Paris.

Saint-Céré. — Au sujet du tramway. — Nous sommes heureux de porter à la connaissance du public la lettre ci-après, venant du ministère des finances, adressée à M. Vival, député, et communiquée à M. Murat, maire et conseiller général :

Paris, le 26 mars 1904.

Monsieur le député,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Ministre des finances vient de donner un avis favorable à la déclaration d'utilité publique de la ligne du tramway d'intérêt local entre St-Céré et Bretenoux.

Veillez agréer, Monsieur le député, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Directeur du contrôle des administrations financières, Signé : E. MOREAU.

Concours des bœufs gras. — La première prime a été décernée à M. Guillaume Dautier, métayer de M. Depuyrot, au château de Presque, commune de St-Médard-de-Presque ; deuxième prime, à M. Mathurin Darnis, propriétaire à Bruno, commune de St-Céré ; troisième prime, à M. Antoine Lavinal, propriétaire à Ruyres, canton de Lacapelle-Marival ; quatrième prime, à M. Jean-Baptiste Lescure, propriétaire à Lavayssières, commune de Belmont, canton de Bretenoux ; cinquième prime à M. Jean Camporos, propriétaire à St-Jean-Lespinasse ; sixième prime, à M. Paul Pédamont, propriétaire à Belmont ; septième prime, à M. Jean-Pierre Devez, propriétaire à St-Jean-Lespinasse.

Concours de vœux gras. — Première catégorie. — La première prime a été accordée à M. Léon Lafage, propriétaire à Lafage, commune de Terrou ; deuxième prime, à M. Pierre Jeannot, propriétaire à Frayssinhes ; troisième prime, à M. Firmin Landes, au Mazet, commune de Terrou ; quatrième prime, à M. Urbain Souilhol, propriétaire à Crayssac, commune de St-Laurent-les-Tours ; cinquième prime, à M. Raymond Canet, propriétaire à Saint-Jean-Lespinasse.

Deuxième catégorie. — Première prime, à M. Jérémy Lacan, à St-Jean-Lespinasse ; deuxième prime, à M. Elie Lacaze, propriétaire à St-Jean-Lespinasse ; troisième prime, à M. Frédéric Lacan, propriétaire à St-Jean-Lespinasse ; quatrième prime, à M. Baudet, propriétaire à Lardy, commune de St-Céré ; cinquième prime, à M. Bernard Jammes, propriétaire à Corn, commune de Latouille.

Abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de notre feuilleton « Les drames du Cœur ».

Arrondissement de Gourdon

Gourdon. — Tribunal correctionnel. — Audience du 28 mars :

Hugues M..., 65 ans, de Pechpeyroux, était inculpé de vol d'arbres fruitiers ; après une brillante plaidoirie de M. Fleuret, avocat, et malgré un réquisitoire serré de M. Guiteau, substitut, le tribunal a prononcé l'acquiescement du sieur M...

Pour circulation d'alcool sans titre de mouvement, un sieur X... de Limoges et la Compagnie d'Orléans, comparaissent. X... se voit infliger 16 amendes et la Compagnie d'Orléans est mise hors de cause.

Gramat. — Foire du 26 mars. — Aperçu de quelques prix :

Bœufs d'attelage, de 700 à 900 fr. la paire ; bœufs gras de 37 à 38 fr. les 50 kilos ; veaux, de 80 à 85 c. les kilos ; agneaux, de 22 à 27 fr. pièce ; moutons, jusqu'à 40 fr. pièce ; chevreaux, de 4 fr. 50 à 5 fr. pièce.

Blé, de 12 à 13 fr. ; avoine, de 5 fr. à 5 fr. 25 ; pommes de terre, de 3 fr. à 3 fr. 50, le tout les 80 litres.

Oufs, 65 c. la douzaine ; volaille, de 60 à 80 c. le demi kilo.

Au foirail des chevaux beaucoup d'affaires se sont traitées, particulièrement sur les chevaux d'attelage.

Labastide-Murat. — Marché. — Blé, 12 fr. à 12 fr. 50 ; avoine, 5 fr. à 5 fr. 25 ; mais, 9 à 10 fr., le tout les 80 litres.

Poulets, 70 c. le demi-kilo ; œufs, 50 c. la douzaine.

Lavercaillère. — Conférence. — Dimanche dernier, 27 mars, à 3 heures du soir, M. René Desgranges, fils du professeur du lycée de Montauban bien connu ici, élève lui-même au dit lycée, a fait une conférence publique à la mairie. MM. Talon, instituteur et Sourdes, maire, avaient pris place à ses côtés. Le jeune conférencier a traité avec talent le sujet suivant : « L'alcool. Ses ravages dans le corps humain ». Nos compliments à ce jeune conférencier qui a su intéresser l'auditoire.

Il serait à souhaiter que les jeunes gens qui ont la bonne fortune de recevoir l'enseignement secondaire, imitent son exemple et fassent part des connaissances qu'ils acquièrent à leurs frères moins favorisés des campagnes.

Il y a la œuvre utile à faire, digne d'occuper leur jeune activité.

Souillac. — Sauvetage. — Dimanche, vers quatre du soir, des enfants s'amusaient sur les bords de la Barrière au lieu dit de la Recède.

Tout à coup, le jeune B..., âgé de neuf ans, glissa et tomba dans l'eau. Le jeune André Bouys, âgé de quatorze ans, apprendit saboteur, s'élança tout habillé dans le ruisseau, très profond en cet endroit-là, et parvint à retirer l'enfant sain et sauf.

Nos plus sincères félicitations à ce jeune sauveur.

Souillac. — La foire du lundi. — Voici les cours pratiqués :

Bœufs de boucherie, 34 à 35 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail, 450 à 800 fr. la paire ; moutons gras, 40 à 45 fr. les 50 kilos ; porcs gras, 40 à 42 fr. les kilos ; porcelets de 3 à 4 mois, 20 à 25 fr. la pièce.

Volaille, 0 fr. 75 le demi-kilo ; canards, 0 fr. 60, dindes, 0 fr. 70 ; œufs, 0 fr. 60 la douzaine.

Blé froment, 16 à 16 fr. 50, avoine, 9 à 9 fr.

Plants de vigne racinés : Herbemont, 1 fr. 75 à 2 fr. le cent ; otello, 1 fr. 50 à 2 fr. le cent ; hybrides, 4 fr. le cent.

Gignac. — Comité républicain radical socialiste. — Républicains de Gignac, le premier mai vous serez appelés à élire douze Conseillers municipaux. L'heure est venue pour nous de lutter, de veiller et d'opposer à la réaction les bataillons invincibles de la démocratie.

Les élections municipales de cette année seront des plus importantes et auront un caractère nettement politique ; elles auront pour le gouvernement d'action républicaine et pour la politique française une importance capitale.

Les partis rétrogrades le savent fort bien ; aussi n'hésitent-ils devant aucune intrigue, devant aucun sacrifice pour enrayer le magnifique élan d'émancipation qui emporte actuellement la démocratie française. Les alliances les plus immorales sont contractées dans l'ombre ; les partis les plus hétérogènes, les fractions les plus opposées s'unissent déjà et se coudoient dans les ténébreux ; les bonapartistes, les nationalistes, les cléricaux et quelques républicains égarés ne formeront qu'un seul bloc pour lutter et brûleront leur dernière cartouche pour l'assaut final.

Républicains, préparez-vous au combat, ne vous laissez pas détourner du droit chemin qui conduit à la gloire et au champ d'honneur, ne vous laissez pas intimider, hypnotiser ni tromper. Soyez toujours attentifs et prudents. Méfiez-vous des gens douteux, louches, hypocrites, qui se déguisent, prennent un masque pour cacher leurs fourberies et cherchent à vous tromper par des promesses vagues, par des paroles flatteuses, se disant républicains pour mieux capter votre bonne foi, votre confiance,

vos sympathies et vos suffrages ; pour s'emparer du pouvoir ; méfiez-vous, car dès qu'ils auront obtenu ce qu'ils désirent, ils s'abstiendront ou voteront contre les réformes laïques, démocratiques et sociales ; ils se déroberont et trahiront ainsi les électeurs trop confiants, le parti républicain et la République.

Il faut déjouer et démasquer ces gens traîtres, et peureux.

Electeurs, le comité fait un ardent et suprême appel à votre bonne volonté, à votre patriotisme, à votre abnégation et sollicite vos suffrages en faveur des candidats du comité. Que tous les citoyens s'entendent ; qu'ils marchent à l'unisson, coude à coude, comme un bataillon qui marche à l'ennemi pour gagner la bataille. Que la concorde, l'union, la discipline, la fraternité, la solidarité et l'abnégation régissent dans les rangs des républicains pour remporter une éclatante victoire aux élections municipales du premier mai.

Républicains, nous aurons un combat acharné à soutenir contre ceux qui cherchent à renverser la République, contre ceux qui voudraient revenir au régime de l'oppression et de la persécution, qui voudraient enlever au peuple son indépendance et sa liberté, le plonger de nouveau dans l'ignorance pour le dominer et le dompter. Soyez soucieux de votre travail, de votre honneur, de votre liberté ; ne vous laissez pas tromper, et sacrifiez notre intérêt particulier pour l'intérêt général, car notre indépendance et notre liberté sont en jeu, faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour conserver les quelques libertés si chèrement conquises.

Fils de la mémorable Révolution qui nous a émancipés du servage, et qui a fait de nous des hommes libres et indépendants ; pourrions-nous renier nos ancêtres héroïques qui ont versé leur sang sur les champs de bataille pour conquérir la liberté qu'ils nous ont léguée ? Infirmerions-nous à notre commune de Gignac, l'injure d'avoir une municipalité rétrograde ? Non ! Electeurs républicains, réfléchissez, lisez attentivement votre bulletin de vote avant de le jeter dans l'urne afin d'éviter une erreur irréparable. Vous prouverez en votant pour les candidats du Comité que notre société est forte et redoutable.

Tous les citoyens qui ont fondé le Comité sont des hommes francs, énergiques et résolus à défendre coûte que coûte la République, la liberté ; ils appuyeront de toute leur force tout gouvernement démocratique et d'action républicaine, et leur plus grand désir, leurs vœux sont de faire triompher la cause du droit et obliger chacun au respect de la loi ; ils veulent la concorde, la fraternité, la paix, la tranquillité et l'ordre public dans les rues. Dans leur programme, sont : l'impôt sur le revenu, la création des retraites ouvrières ; il faut, en effet, que l'ouvrier et le laboureur qui arrose de sa sueur les sillons de la terre pour gagner son pain quotidien et celui de sa nombreuse famille puisse se reposer dans sa vieillesse et, c'est du devoir de l'Etat d'assurer leurs vieux jours, contre la maladie. Ils n'ont nullement l'intention de troubler l'ordre, ni de créer et de soulever une révolution comme le prétendent certaines gens qui traitent les républicains de vandales, de rétrogrades, de mécréants et de révolutionnaires.

Républicains, si vous voulez un bon conseil républicain, laïque, démocratique et social, une bonne administration municipale, une bonne gestion du budget, si vous voulez que les revenus de la commune soient employés et distribués avec méthode, avec clairvoyance pour faire exécuter les travaux urgents et indispensables ; pour créer de nouvelles voies de communication pour l'exploitation de vos champs, tout en s'efforçant cependant à réaliser des économies pour le bureau de bienfaisance, car les pauvres ne doivent jamais être oubliés surtout en République. Si vous voulez voir vos intérêts bien défendus et la commune en prospérité, vous voterez tous en bloc et liste entière pour les candidats du Comité.

Electeurs, haut les cœurs ! Aimons-nous avec fraternité, oublions la haine, la rancune, la jalousie, l'ambition, les inimitiés plus ou moins légitimes qui divisent les partis, pour faire place à la fraternité, à l'union qui conduisent toujours au triomphe ; pas de partis pris, pas d'abstentions surtout, que la victoire des républicains soit éclatante et qu'elle soit le prélude de la complète déroute de nos adversaires. Marchons résolument aux urnes drapeaux déployés en criant :

Vive la République ! Vive la solidarité ! Vive la fraternité ! Vive la liberté !

Bulletin Financier

La réponse des primes s'est effectuée aux plus hauts cours du mois par conséquent la plus grande partie des primes ont été levées. De plus les reports cotés par anticipation ont été des plus modérés.

Notre 3 0/0 a passé de 95,87 à 96,27. Le Crédit Foncier se traite à 670, le Crédit Lyonnais à 1087, la Société Générale à 629.

Le Comptoir National d'Escompte est à 592.

Les actionnaires de cet établissement, réunis en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. Mercet, ont statué sur les comptes de l'exercice 1903, lesquels se soldent par un bénéfice net de 8.822 fr. 85.

L'Assemblée a ensuite adopté à l'unanimité toutes les propositions du Conseil, notamment la répartition pour l'exercice 1903 d'un dividende de 27,50 par action.

Nos chemins sont mieux tenus ; le Lyon à 1399 ; le Midi à 1155 ; le Nord à 1758 et l'Orléans à 1152.

Le Suer clôture à 4149.

L'Extérieure s'avance à 83,55, l'Italien à 102,50 ; le Portugais cote 59,40.

Le Russe consolidé est à 34,10 et le 3 0/0 1891 à 78,65.

Le Turc unifié se négocie à 80,87 ; la Banque Ottomane, 563.

Chronique agricole

Les coopératives agricoles

Les résultats obtenus par un certain nombre de sociétés coopératives agricoles de vente ont été signalés plusieurs fois. Leur développement mérite d'être encouragé de plus en plus. Parmi les services qu'elles rendent, celui de régulariser les prix de vente doit être signalé en première ligne. Nous en trouvons une preuve dans les récentes opérations de la coopérative du Périgord, créée par la Société libre d'Agriculture de la Dordogne. Elle annonce qu'à l'exemple de ce qu'elle a fait en 1899, elle va organiser un écoulement des blés de la région vers Marseille, et que pour les blés pesant 78 kilog. à l'hectolitre, elle espère garantir le prix de 20 fr. par quintal métrique dans toutes les gares du département de la Dordogne, par wagon complet de 5.000 kilog. Voici comment elle explique le mécanisme de cette opération :

« Pour les blés, la coopérative applique une méthode qui a pour but de faire la hausse sur place en diminuant l'offre, tout en obtenant un prix supérieur par une expédition lointaine, facilitée par le tarif P. V. 102 obtenu en 1898 par la minoterie et dont la base décroissante favorise extraordinairement les plus longs parcours.

« Ainsi, alors que pour 50 kilomètres de parcours, sur notre réseau départemental, 1.000 kilog. de blé paient 6 fr. 50 sur le réseau d'Orléans, ils paieront encore, pour la même distance, au tarif spécial 5 fr. 50, tandis que pour Marseille, une distance de 650 kilomètres, c'est-à-dire 13 fois supérieure, ils ne paieront plus que 15 fr. 50. C'est donc un avantage énorme dont il faut savoir bénéficier quand la différence des cours entre Marseille et Bordeaux le permet.

« Or si le blé vaut seulement 21 fr. à Marseille, et les cours de cette place sont toujours plus élevés par suite de l'absence de récolte indigène dans une place qui travaille beaucoup de grains, il est avantageux d'y expédier le nôtre, puisque rendu à Marseille, il nous laissera 20 fr. nets, tandis qu'avec le cours de 21 fr., Bordeaux, distant de 127 kilomètres, le transport étant pour cette place de 1 fr. 05, nous n'arrivons pas à retrouver nos 20 fr. nets.

« Il suffit donc de suivre la cote des diverses places, et si l'on trouve que les blés étrangers valent 16 fr. à 16,50 à Marseille, sans palan, c'est-à-dire avant d'avoir payé les 7 fr. de droits protecteurs, on a des chances de pouvoir y placer des blés français, à la condition que leur qualité soit bonne et belle.

« Il est vrai qu'il n'est pas permis à chacun de nos agriculteurs de suivre les cours de Marseille et surtout de trouver un acheteur pour son grenier à blé. Mais ce qu'il ne peut pas faire lui-même, il peut l'obtenir par l'association, et c'est uniquement pour cette raison que notre coopérative a été créée. Elle va donc encore une fois justifier son importance et sa nécessité. A vous, mes chers collègues, de lui donner des encouragements et des forces de plus en plus grandes, en prenant l'habitude de lui confier le soin de réaliser vos récoltes.

Ces détails montrent une des formes heureuses par lesquelles l'activité des sociétés coopératives peut exercer son influence sur le mouvement des marchés, et sauvegarder les intérêts des cultivateurs.

Pierre LAVOINE.

Bibliographie

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 8 fr. — Rédaction-administration : Cloître St-Honoré, Paris. Sommaire du 31 mars.

Carte du Théâtre de la guerre Russo-Japonaise. — Le grand Théâtre de Darni, J. M. — Le jeu de l'arc chez les Japonais, T. — Le « Globe Trotter » à travers le monde : La presse à l'étranger. — Le Banyan de Pointe de Gales. — Un restaurant chinois à San-Francisco. — Deux œufs l'un dans l'autre, G. T. — Les Aventures d'un faux Derviche dans l'Asie centrale, récit de voyage par le professeur Arminius Vambéry. (Illustrations de Loévy). — Les Cabanons marseillais, Casa Nuova. — Le « Globe Trotter » chez M. de Pange, G. D. — Le Toit du Monde. Aventures sur l'Himalaya. Roman inédit (suite). — Illustrations de Holowinski, André Laurie. — Les Voyages de nos locuteurs : La bénédiction du feu en Corse, Casa Nuova. Les ponts couverts de Lucerne, Léon Jager. — Hécatombes maritimes, Elie Laparré. — Enquêtes mutuelles : Une nouvelle race humaine, Maurice Georges. — Les races humaines par le plume

et par l'objectif. — Les Dendis, G. F. — Curiosités naturelles : La taupe étoilée, XXX. — Compte rendu de la Société de Géographie commerciale et de la Société de Géographie de Paris, M. D. — Nos Concours. — Concours N° 117 (Les étangs). Soixante prix. — Résultats du Concours N° 110 (Le lac central), M. Sphinx. — L'Espéranto, langue auxiliaire internationale, Baron de Ménéil.

CRÉDIT LYONNAIS

65, BOULEVARD GAMBETTA A CAHORS

Escompte et recouvrement d'Effets de commerce. — Délivrance de Chèques et Lettres de crédit. — Comptes-courants et comptes de chèques.

DÉPÔT DE FONDS A INTÉRÊTS

De 6 mois à 11 mois, 2 0/0.

De 1 an à 3 ans, 3 0/0.

ACHAT ET VENTE DE VALEURS

GARDE DE TITRES

AVANCES SUR TITRES

Paiement sans frais de tous coupons.

Paiement sans frais sur simple présentation des titres des coupons

Extérieure Espagne 4 0/0.

LA HERNIE

GUÉRIE

Sans Souffrances

Chers Messieurs,

« Merci pour m'avoir guéri, malgré mon âge de 52 ans d'une hernie terrible dont j'étais affligé. Jusqu'à jour où j'ai eu le bonheur de vous voir, ma vie n'avait été qu'un long martyre. J'avais essayé tous les systèmes de Bandages : ceux avec ressort d'acier me coupaient les reins, ceux en élastique avec des vessies en caoutchouc pleines d'air aggravèrent ma maladie et me faisaient dépenser mon pauvre argent.

« Aujourd'hui ma hernie n'existe plus. Je dois ma merveilleuse guérison à votre bienfaisant Bandage Electro-Médical des Docteurs MARIE FRÈRES. Grâce à vous, en quatre mois, sans gêne, ni fatigue, et tout en continuant mon dur travail, ma hernie a complètement disparu et j'ai retrouvé toute ma force. Vous pouvez publier ma lettre, car je veux que vous fassiez beaucoup d'heureux comme moi ».

BÉNAC GUILLAUME

à St-Nicolas-de-la-Grave, T.-et-G.

Tout commentaire est inutile. Ce magnifique témoignage pris au hasard entre des milliers de semblables, proclame et démontre l'incontestable efficacité du Nouveau Bandage Electro-Médical des Docteurs MARIE FRÈRES, 108, rue de Rivoli, à Paris. Nous mettons cette belle découverte à la disposition du public, à lui de savoir en profiter. Repoussez donc tous les autres Bandages, car seul, le BANDAGE ELECTRO-MÉDICAL peut guérir la hernie et seul il la guérit sans gêne et sans fatigue.

Aussi toutes les personnes atteintes de la Hernie, Efforts, Descentes, etc., et qui veulent guérir, doivent venir se faire faire l'APPLICATION de ce merveilleux BANDAGE ELECTRO-MÉDICAL à Montauban le samedi 9 avril, hôtel du Midi ; ensuite à Cahors le mardi 12 avril, hôtel des Ambassadeurs.

CEINTURES POUR MALADIES DU VENTRE

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

3 0/0.....cpt 96 20

Jouissance 1^{er} oct. 1903.tme 96 25

0/0 amor. Der. an. 1913.cpt 98 ..

3 Jouiss. 16 oct. 1903...tme ..

Banque de France.....cpt 3760 ..

Action nom. jouiss. 26 juin.tme ..

Banque de Paris.....cpt 1072 ..

500 fr. t. p. jouiss. juillet.tme 1070 ..

Crédit Foncier.....cpt 670 ..

500 fr. t. p. jouiss. juillet.tme 670 ..

Crédit Lyonnais.....cpt 1088 ..

500 fr. t. p. jouiss. 25 sept.tme 1087 ..

Société générale, louis, oct.cpt 627 ..

Est.....cpt 915 ..

500 fr. t. p. jouiss. nov...tme 915 ..

Paris-Lyon-Méditerranée.cpt 1363 ..

500 fr. t. p. jouiss. nov...ter 1369 ..

Midi.....cpt 1152 ..

500 fr. t. p. jouiss. juill. tme 1155 ..

Nord.....cpt 1755 ..

400 fr. t. p. jouiss. juill. tme 1758 ..

Orléans.....cpt 1448 ..

500 fr. t. p. jouiss. oct...tme 1452 ..

Ouest.....cpt 891 50

500 fr. t. p. jouiss. oct...tme ..

Métropolit. 250 f. t. p. juill.tme 627 ..

Suez act. 500 f. t. p. juill.tme 4149 ..

— 5^e civile.....juill.cpt 3105 ..

Proc. Thomson-Houston.j.tme 652 ..

Espagne extér. 4 0/0 oct...tme 83 55

Russe 4 0/0 1901.....déc.cpt 95 15

— 3 0/0 1896.....nov.cpt 77 40

Rio-Tinto...jouiss. nov.tme 1295 ..

MINES D'OR

Rand Mines..... 232 50

Chartered..... 44 25

East Rand..... 150 ..

Bulletin météorologique

DATES TEMPERATURE Pression atmosph. maxima minima au niv. de la mer Temps

30 Mer. + 21 + 4 765 Pluie

31 Jeudi + 19 + 4 5 763 Pluie

Altitude moyenne de Cahors, (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Variable.

D' HERBEAU

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Suivant jugement du vingt-neuf mars 1904, le tribunal a déclaré en état de faillite, le sieur Léon YPAS, peintre demeurant à Puy-Evêque, ordonné l'apposition des scellés et l'incarcération du failli dans la maison d'arrêt.

Nommé M. Fayret, juge-commissaire, et M. Bernard Séguy, arbitre de commerce, domicilié à Cahors, syndic provisoire.

Pour extrait :

Le Greffier, A. POULVEREL.

BOURGET DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9

SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée

Tous les travaux sont garantis sur facture

Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs

GRANDE BAISSE DE PRIX

ÉTUDE

de M

